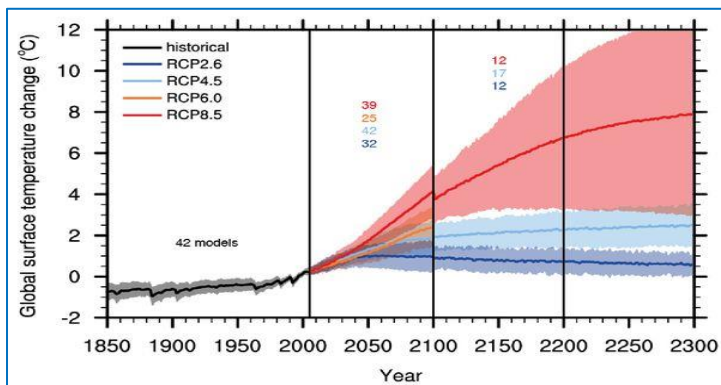


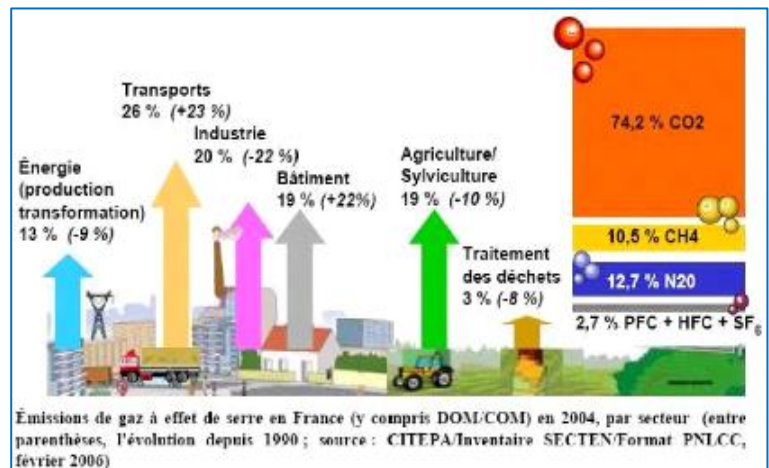
Dès 2006, le **rapport Stern** intitulé « *Stern Review on the Economics of Climate Change* » alerte les responsables de la planète sur les risques économiques majeurs qu'entraîne le changement climatique. Il indique qu'1% du PIB (ce qui correspond au coût des fluctuations normales des taux de change !) investi à partir de 2006, aurait suffi à contrôler l'évolution du climat. Si on tarde, il faudra investir jusqu'à 20% du PIB (l'équivalent d'une guerre mondiale !).

Cette déclaration, face aux décisions prises jusque-là, souligne l'incapacité des responsables nationaux et des organismes internationaux à anticiper les dangers du changement climatique.

LES GRANDES INSTITUTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES ONT ESTIME LE COUT DES DOMMAGES LIES AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE



Evolution de la température moyenne du globe selon notre mode de vie (5^{ème} rapport du GIEC 2014)



♦ Selon la **Banque mondiale (2013)**, les pertes et dommages liés à des événements climatiques sont passés de 50 milliards à plus de **200 milliards \$ par an au cours des 30 dernières années**.

♦ Le **rapport du GIEC (2014)** indique que **le coût global du changement climatique à l'horizon 2100 serait d'environ 1 050 milliards €** si la hausse de la température globale ne dépasse pas 2,5°C. Or, les données récentes des chercheurs prévoient une hausse de l'ordre de + 4 à + 5°C (scénario RCP8.5) !

♦ Le **Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)** (2014) a estimé **le coût global de l'adaptation au changement climatique à 150 milliards \$ par an en 2025-2030, et 250 à 500 milliards en 2050**.

♦ La **revue scientifique « Nature Climate Change »** et le « *Grantham Institute on Climate Change and the Environment* » estiment à **2 500 milliards \$ le montant des actifs financiers qui seraient perdus** avec un réchauffement climatique de 2,5 degrés d'ici 2100.

♦ L'**Organisation Internationale du travail (OIT)**, le **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)**, l'**Organisation mondiale de la santé (OMS)** indiquent en 2016 que le changement climatique **aura des conséquences délétères sur plus d'un milliard de travailleurs**.

♦ Le rapport « *Climate change, impacts and vulnerability in Europe 2016* » de l'**Agence européenne pour l'environnement** estime à **400 milliards € les dommages économiques des phénomènes climatiques extrêmes pour la période 1980-2013** ! En 2100, le coût annuel sera de 190 milliards, avec une perte nette évaluée à 1,8% du PIB mondial.

♦ Selon plusieurs études, **le revenu national diminuera en moyenne de 8,5% par degré Celsius** !

EN QUOI LE CHANGEMENT CLIMATIQUE PEUT-IL AFFECTER L'ÉCONOMIE ?

- ◆ L'agriculture sera le secteur économique le plus pénalisé par le climat (*Consulter la fiche « Climat – Agriculture »*).
- ◆ L'industrie sera également touchée pour sa contribution et pour son adaptation aux changements globaux.
- ◆ La gestion de l'eau va devenir critique dans certaines régions du monde (*voir la fiche « Climat – Eau »*).

-En Afrique, 75 à 250 millions de personnes souffriront d'un stress hydrique d'ici 2020 !

- En Asie, la pénurie d'eau douce entraînera des migrations importantes, de l'ordre de 500 millions de personnes !

-Des infrastructures au coût conséquent devront être construites pour récupérer l'eau sous toutes ses formes, la traiter, la stocker et l'acheminer vers les lieux d'utilisation (usage domestique, agriculture, industrie ...).

- ◆ Les besoins et les sources en énergie vont évoluer selon la zone géographique

-Les besoins des pays du Nord diminueront alors que ceux des pays de basse latitude augmenteront.

-Les sources d'énergie non carbonées devront se développer (rôle important de la recherche)

-Le transport des personnes et des marchandises qui émet près d'1/3 des gaz à effet de serre doit être minimisé rapidement ; les secteurs du tourisme et les échanges dus à la mondialisation seront sérieusement affectés.

- ◆ L'économie du sport et des loisirs va être fortement modifiée

-Seules les stations de ski de haute altitude vont subsister.

-Les sports (golf, courses de F1...) et les grands parcs de loisir (Disneyland, Marineland...) gros consommateurs d'énergie, d'eau et de surface seront considérés comme inadaptes au changement global.

-Le choix du lieu des grandes rencontres internationales sportives (jeux olympiques, championnats du monde...) devra tenir compte du climat de la zone pour limiter les coûts énergétiques (coupe du monde de football 2022 au Qatar !).

-La participation des spectateurs aux grands événements sportifs, culturels... internationaux devra être fortement restreinte à cause des coûts énergétiques et environnementaux associés à leur transport (rôle des multimédias).

- ◆ L'activité économique du littoral sera impactée par la montée du niveau des mers et les tempêtes

-Les zones côtières qui hébergent plus de 600 millions de personnes (65% des villes de plus de 5 millions d'habitants s'y trouvent) et accueillent près de 30% de l'activité économique du monde, seront soumises à des risques majeurs (submersions, inondations, tempêtes...).

-L'épuisement des ressources halieutiques, dû en partie au changement climatique, nécessite de revoir les méthodes de pêche et les industries qui s'y rattachent ; l'aquaculture doit évoluer et devenir moins polluante pour le milieu aquatique.

-L'évolution du tourisme en bord de mer est difficile à anticiper ; les offres alléchantes des agences de voyage vers des îles lointaines doivent être révisées à cause des coûts énergétiques et environnementaux qu'elles génèrent.

COUT DES INFRASTRUCTURES A METTRE EN PLACE POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- ◆ La France a créé en 2001 l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (Onerc) qui publie tous les 2 ans un rapport sur les mesures d'adaptation au changement climatique et leur coût.

- Voir le rapport 2016-2017 de l'Onerc « Vers un 2e plan d'adaptation au changement climatique pour la France – Enjeux et recommandations (2016) » [<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/174000726.pdf>]

« Le temps est donc venu de cesser de tergiverser car on ne négocie pas avec la nature. Nous devons prendre nos responsabilités devant l'histoire et les générations futures, et faire de la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique, et de la restauration de la biodiversité qui constitue un élément capital de la prospérité des sociétés humaines, les moteurs de notre développement économique et de notre capacité d'innovation et la finalité politique et morale de nos sociétés. » d'après R. Tregouët

Jean-Pierre Jouany, **Association GREFFE**,
<http://groupe-greffe.wix.com/groupe-greffe>
mail : groupe-greffe@laposte.net